

Melun, le 8 février 2019

Le Principal

Aux

Parents/Responsables

**Le Collège Frédéric Chopin de Melun va aménager ses horaires pour permettre aux élèves de suivre aussi bien une scolarité générale que des études musicales en partenariat avec le conservatoire de Melun « Les deux Muses ».**

**Objet** : Tests d'entrée en Classe à Horaires Aménagés Musique (Cham)

Madame, Monsieur,

Le collège Chopin va ouvrir l'an prochain, dès la 6<sup>ème</sup>, une classe dite « CHAM » : Classe à Horaires Aménagés Musique qui permettra aux jeunes collégiens, et ce jusqu'à la 3<sup>ème</sup>, de concilier judicieusement études et pratique d'un instrument (répétition, représentation, concert).

Le programme scolaire restera rigoureusement le même que pour les autres élèves, mais certains jours, cette classe sera libérée plus tôt pour permettre aux jeunes de se rendre au conservatoire. Ils y recevront des cours de musique assurés par des professionnels, en collaboration avec le professeur d'éducation musicale du collège.

Cette classe, qui va fonctionner pour la première fois l'an prochain au Collège Frédéric Chopin, résulte d'un partenariat entre la **Mairie de Melun, le collège et le conservatoire « Les Deux Muses »**.

D'une part, les enfants seront inscrits dans une classe à projet, et d'autre part au conservatoire. Cela leur permettra de suivre chaque semaine une partie de l'enseignement musical dans le collège (deux heures) et le complément au conservatoire (3 heures). Ils devront participer aux répétitions et aux représentations proposées pendant l'année.

**Précisions importantes** : Cette classe est ouverte à tous les élèves entrant en 6<sup>ème</sup>. Des dérogations à la carte scolaire peuvent être accordées au motif d'un parcours scolaire particulier (vous devez vous adresser auprès de votre établissement d'origine pour obtenir le formulaire de demande de dérogation).

**Ce choix de classe à horaires aménagés n'est pas cumulable avec l'option LCA (Latin), que les élèves peuvent suivre dès la classe de 5<sup>ème</sup>.**

À l'issue des tests (**entretien et lettre de motivation**), une commission se réunira pour étudier les dossiers scolaires des candidats ainsi que leur motivation. **Les résultats des entretiens seront communiqués fin mars.**

Si la perspective de rejoindre cette classe intéresse votre enfant, nous l'invitons à venir passer l'entretien le **Jeudi 14 Mars ou le Jeudi 21 Mars à 14h, au conservatoire « Les Deux Muses »**.

**Il devra être muni de l'autorisation parentale ci-jointe, dûment remplie.**

Vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette classe, je reste à votre disposition pour toute demande d'informations supplémentaires.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Principal, Jean-Marc Laurent



## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné ....., responsable légal de l'enfant....., actuellement en classe de ..... à l'école....., autorise mon enfant à passer les tests d'entrée en Classe CHAM du collège Chopin, le :

- **Jeudi 14 Mars 2019 à 14H00 au conservatoire de Melun\*.**

**Ou**

- **Jeudi 21 Mars 2019 à 14H00 au conservatoire de Melun\*.**

Fait à ....., le .....  
Signatures des responsables légaux :

\* Rayer les mentions inutiles

### Informations complémentaires :

Date de naissance de l'enfant : .....

Sexe : M / F

Entrée en classe de : .....

Adresse personnelle :  
.....  
.....

N° de téléphone : .....

Adresse mail : .....

Ecole et classe fréquentée : .....